

## ENVIRONNEMENT

### Inondations : SOS Marque voit le dossier avancer, lentement



Lors de l'assemblée générale de SOS Marque, à Pont-à-Marcq, le dossier sur les travaux d'aménagement de la rivière a été passé au crible avec un leitmotiv : « Ça avance, mais trop lentement. »

PAR JEAN BISCHOFF

seclin@lavoixdunord.fr « Avec la neige en 2003 et les orages de 2005, c'était limite ; mais, depuis 2001 il n'y a plus eu d'inondations », reconnaît André Janssen, président de SOS Marque, association créée il y a six ans avec un triple but : trouver des parades aux débordements de la rivière, améliorer son environnement et aider les victimes d'inondations.

Pont-à-Marcq, Daniel Jolivel et Roland Laroye, bénévoles de l'association, toujours assidus aux réunions du comité de pilotage qui travaille sur les moyens d'éviter ces inondations, ont souligné les raisons de cette lenteur : complexité du dossier, multiplicité des interlocuteurs, évolution de la réglementation, manque d'un « véritable pilote »...

Lors, les premiers travaux en 2008 ? « Quand l'étude d'impact sera validée, il faudra que la communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP) ait les financements, s'inquiète André Janssen. Sur les aménagements prévus, la première tranche risque d'être réduite à deux ou trois... »

» Roland Laroye, lui, insiste pour qu'ils soient inscrits à son budget dès cette année.

Et les embûches (donc les retards) n'ont pas manqué ces derniers temps : l'étude d'impact, instruite par la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, a été transférée aux Voies navigables qui ont demandé des compléments et fait part de réticences. D'abord, sur l'intérêt de ces aménagements. En clair, combien de maisons préservées en regard de l'argent à investir ? Ensuite, les vannes de régulation prévues sur les digues des bassins d'expansion de crue. À une fermeture aux deux tiers, les Voies navigables préféreraient qu'elles restent ouvertes et ne soient fermées manuellement qu'en cas de nécessité pour éviter tout risque de destruction de l'ouvrage. Une solution a été proposée avec la création de déversoirs plus bas et plus solides pour dévier l'eau avant qu'elle reparte dans la rivière.

Le curage proposé à Tourmignies et à Ennevelin s'est heurté à l'avis de la Fédération de pêche et du conseil général qui ont fait valoir un risque de destruction de l'écosystème et la nécessité de stocker hermétiquement les boues polluées. « L'Agence de l'eau était plutôt favorable », a indiqué Roland Laroye, mais ces deux chantiers ont été retirés du dossier. En revanche, des aménagements naturels (frayères pour les poissons, débris ligneux pour favoriser les remous, îlots pour préserver des saules têtards) ont aussi été proposés et une convention devrait être signée entre la CCPP et les pêcheurs avec l'espoir d'obtenir des subventions.

Aujourd'hui, l'étude d'impact doit être validée, ce qui prendra entre six mois et un an. Entre-temps, des négociations doivent être menées pour les acquisitions foncières et si deux réunions ont déjà eu lieu avec les propriétaires et les exploitants concernés, « ça peut être long », reconnaît André Janssen qui n'oublie pas non plus qu'il faudra lancer les appels d'offres aux entreprises et compter avec les capacités financières de la CCPP et l'importance des subventions qui pourront être obtenues. •

